

Résidence  
EDEN



# GUIDE des résidents

Édition mars 2018

Blog de la résidence : <http://edennsm.canalblog.com>

« [Résidence Eden Neuilly-sur-Marne](#) » sur



# Table des matières

<b>I. Informations générales</b>	<b>4</b>
1. Syndic : Transim 93 (01 43 08 64 71)	4
2. Assurances de copropriété	4
3. Conseil Syndical 2017-2018	4
4. Résidence	4
<b>II. Arrivée</b>	<b>4</b>
1. Emménagement	4
2. Prise de contact	5
3. Boîte aux lettres	5
4. Interphone	5
5. Gros aménagement intérieur	5
6. Distribution du courrier	5
7. Fibre optique	5
<b>III. Poubelles</b>	<b>6</b>
1. Contenu des poubelles jaunes	6
2. Contenu des poubelles marron	6
3. Encombrants	6
4. Verre et autres déchets	6
<b>IV. Entretien des équipements privés</b>	<b>7</b>
1. Salle de bain	7
2. Ballon d'eau chaude	8
3. Cuisine	9
4. Toilettes	9
5. VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée)	9
6. Portes	10
7. Fenêtres	10
8. Sèche-serviettes	10
9. Radiateurs	10
10. Odeurs	11
<b>V. Règles de vie</b>	<b>11</b>
1. Quiétude des voisins	11
2. Propreté	11
3. Sécurité	11
4. Apparence de la façade	12
5. Importantes précautions en cas d'absence	12

<b>6. Parking .....</b>	<b>12</b>
<b>7. Gaz, alcool.....</b>	<b>12</b>
<b>VI. En cas de problème</b>	<b>13</b>
<b>VII. Index</b>	<b>14</b>

## I. Informations générales

### 1. Syndic : Transim 93 (01 43 08 64 71)

Adresse : 1, avenue du Général de Gaulle 93330 Neuilly-sur-Marne.

- M. Piedloup [piedlouptransim@yahoo.fr](mailto:piedlouptransim@yahoo.fr)
- Mlle Belle [belletransim@yahoo.fr](mailto:belletransim@yahoo.fr)

Le contact par mail est conseillé (avec parcimonie), avec l'avantage de garder une trace.

### 2. Assurances de copropriété

Assurance **multirisque** de copropriété : **GAN Assurances** (police n°091327349).

Adresse : 324, square des Champs Elysées 91026 Évry Cedex.

E-mail : [evry-elysees@gan.fr](mailto:evry-elysees@gan.fr)

Assurance **dommages ouvrage** décennale : **MAF** (police n°6029651D).

Adresse : 9, rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris Cedex 16.

### 3. Conseil Syndical 2017-2018

- M. Pasquet [ph.pasquet@gmail.com](mailto:ph.pasquet@gmail.com)
- M. Baquet [jerome.baquet@gmail.com](mailto:jerome.baquet@gmail.com)
- Mme Le Gal [florence.le.gal@orange.fr](mailto:florence.le.gal@orange.fr)
- Mme Ringuenoire [françoise.ringuenoire@gmail.com](mailto:françoise.ringuenoire@gmail.com)
- Mme Peux [audrey\\_peux@hotmail.fr](mailto:audrey_peux@hotmail.fr)
- M. Perus [jamestony@outlook.fr](mailto:jamestony@outlook.fr)
- M. Not [jobenot@gmail.com](mailto:jobenot@gmail.com)

Le contact par mail est conseillé (avec parcimonie), avec l'avantage de garder une trace.

### 4. Résidence

**Adresse** : 2 (ou 2 bis), boulevard Aristide Briand 93330 Neuilly-sur-Marne.

- 2
  - Niveau 0 : 1 appartement et 1 local commercial, comportant 2 entrées sur le palier et une entrée principale sur le boulevard.
  - Niveaux 1 à 3 : 8 appartements par étage.
  - Niveau 4 : 4 appartements.
- 2 bis
  - Niveaux 0 à 3 : 5 appartements par étage.

## II. Arrivée

### 1. Emménagement

Les propriétaires disposent d'un jeu de **clés** contenant :

- 2 clés d'accès à un appartement et aux parties communes,
- 2 clés de boîte aux lettres,

- 2 badges Vigik d'accès à l'immeuble,
- 2 télécommandes pour entrer au parking.

Des exemplaires supplémentaires (badge Vigik, télécommande parking) sont à commander auprès du Syndic.

Une place de **parking** est attribuée à chaque appartement.

Lors de votre **emménagement**, les portes d'entrée du sas pourront exceptionnellement rester ouvertes pour faciliter vos allers-retours. À la fin de votre emménagement, elles doivent être **refermées** immédiatement.

Prenez garde de ne pas endommager les murs et les parois de l'ascenseur, et pensez à aplatir et plier vos cartons avant de les jeter dans la poubelle jaune.

## 2. Prise de contact

Si le Conseil Syndical est prévenu de votre emménagement par le précédent propriétaire ou votre propriétaire-bailleur, il prendra contact avec vous pour répondre à vos questions et recueillir vos coordonnées (e-mail et téléphone). En cas d'actualités vous concernant, vous serez ainsi prévenu rapidement.

## 3. Boîte aux lettres

Placez une étiquette dans la fenêtre porte-nom de la boîte aux lettres qui vous a été attribuée, que votre vendeur ou bailleur doit vous montrer. L'idéal est une **étiquette** avec votre nom imprimé en capitales, parfaitement lisible.

## 4. Interphone

Chaque appartement est relié à un interphone où votre nom peut être **programmé**. Demandez au précédent propriétaire ou à votre propriétaire-bailleur de faire le nécessaire auprès du Syndic ou du Conseil Syndical.

## 5. Gros aménagement intérieur

Les travaux (murs, balcons, etc.) doivent faire l'objet d'un **accord de l'Assemblée Générale** des Copropriétaires, qui se tient une fois par an entre mars et juin ; celle-ci pourra missionner l'intervention d'un bureau d'études, aux frais du demandeur.

## 6. Distribution du courrier

La Poste y procède tous les jours (sauf dimanches et jours fériés) **entre 10h et 13h**. Elle dispose d'un badge programmé pour ces horaires, et d'une clé pour déverrouiller les boîtes aux lettres, afin d'y déposer les courriers qui ne rentrent pas dans l'ouverture. Votre nom doit être bien lisible sur votre boîte.

## 7. Fibre optique

Depuis le 8 juin 2016, notre résidence est connectée à la fibre ; certains appartements ont déjà été raccordés.

### III. Poubelles

La résidence Eden est équipée de poubelles jaunes de **tri sélectif** des emballages et des papiers recyclables et de poubelles marron pour les déchets ménagers ordinaires.

<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 poubelles <b>jaunes</b> de 340 L</li><li>• 2 poubelles <b>marron</b> de 680 L</li></ul>	Poubelles sorties par le service entretien le :  - <b>mardi soir</b> : <b>jaune + marron</b>
<b>2 bis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 poubelles <b>jaunes</b> de 340 L</li><li>• 4 poubelles <b>marron</b> de 340 L</li></ul>	- <b>vendredi soir</b> : <b>marron</b>



Les poubelles situées dans le fond des locaux sont souvent vides alors que celles plus proches de l'entrée débordent : merci de commencer par les poubelles du fond.

#### 1. Contenu des poubelles jaunes

Les « **recyclables** » : *papier, petits cartons aplatis et pliés, emballages plastiques vides et propres y compris briques, boîtes de conserves et bouteilles en plastique vides et propres, à jeter en vrac (sans sac poubelle).*

#### 2. Contenu des poubelles marron

**Tout le reste** (cf. exceptions ci-dessous), **impérativement emballé dans des sacs poubelle bien fermés.**



Exceptions : *liquides, grands cartons, verre, encombrants, déchets verts, piles, gravats, produits toxiques, pneus usagés, équipements électriques, éléments de carrosserie ou de mécanique automobile, objets ne pouvant être soulevés par 2 hommes, objets de plus de 2 x 2 m, bouteilles de gaz.*

#### 3. Encombrants

Les **encombrants** qui se mettent sur le trottoir sont à **déposer le mercredi soir** à partir de 19 h et seront **enlevés le 1<sup>er</sup> jeudi du mois.**

Encombrants : *objets ne pouvant être soulevés par 2 hommes, objets de plus de 2 x 2 m, petits meubles, sommiers, planches de placards, équipements sportifs (vélo, rameur) mais toujours à usage domestique.*

#### 4. Verre et autres déchets

Il y a deux récupérateurs de **verre (bocaux, bouteilles) dans un rayon de 200 m** : au coin du boulevard Aristide Briand et de la rue François Mauriac, ou sur le parking d'Auchan (entre Hoki Sushi et la station essence).

Autres déchets : *liquides, grands cartons, déchets verts, piles, gravats, produits toxiques, pneus usagés, équipements électriques, éléments de carrosserie ou de mécanique automobile, objets ne pouvant être soulevés par 2 hommes, objets de plus de 2 x 2 m, produits médicaux, ampoules.*

## IV. Entretien des équipements privés



**Mieux vaut prévenir que guérir !** Une petite fuite d'eau entraîne de gros dégâts en appartement et dans les parties communes. **La surveillance et l'entretien de vos équipements sanitaires (2 fois par an minimum) sont indispensables**, au risque de provoquer d'importants dégâts chez vous et vos voisins. Quelques minutes de vigilance et d'entretien réguliers permettent d'éviter aux résidents et à la collectivité bien des désagréments (fuites, dégâts des eaux, remontées d'odeurs) et des dépenses !



YouTube

**Besoin de conseils ?** Consultez le **blog**, les **tutos YouTube**, et n'hésitez pas à contacter un membre du Conseil Syndical qui vous aidera !

Article dédié : <http://edensm.canalblog.com/archives/2016/02/04/33321317.html>

### 1. Salle de bain



- vérifiez régulièrement l'état des **joints** des robinets et mitigeurs des lavabos, baignoire et douche.
- ouvrez régulièrement le **meuble bas** de lavabo pour vérifier qu'il n'y a pas d'écoulement d'eau (**siphon, joints, tuyauterie**).
- ouvrez régulièrement la **trappe de visite sous la baignoire** pour vérifier, à l'aide d'une lampe torche, s'il n'y a pas un résidu d'humidité au sol ou sur les tuyaux, signe de fuite d'eau.



YouTube

RDV sur notre chaîne YouTube « Résidence Eden Neuilly-sur-Marne » : une vidéo d'une minute vous montre comment s'y prendre !

<https://www.youtube.com/watch?v=59-odcUq2M0>

Le **changement des joints** silicone d'étanchéité autour de la baignoire ou de la douche doit se faire régulièrement (tous les deux ans ou dès qu'il se décolle, se désagrège, ou noircit).

Article dédié : <http://edensm.canalblog.com/archives/2016/02/04/33321317.html>

**Astuce** : vérifiez votre compteur d'eau individuel, situé dans le couloir des parties communes de votre étage, en effectuant régulièrement un **relevé de votre consommation d'eau**. Vérifiez en particulier le **petit disque rouge** qui compte les décilitres : **la moindre fuite se détecte vite à ce niveau**.

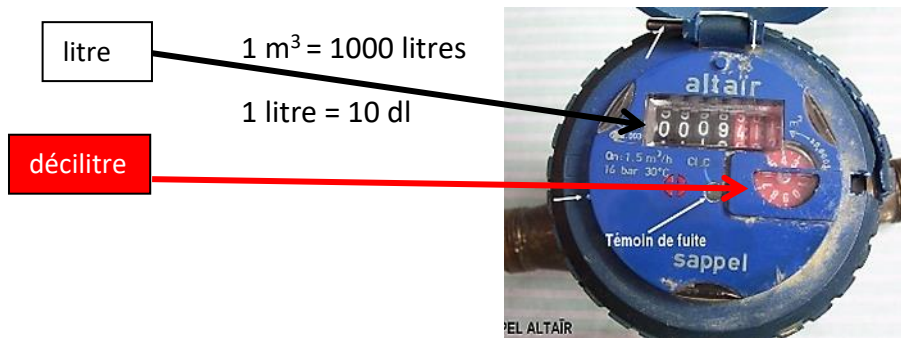


Les compteurs sont également **équipés d'un témoin de fuite**, situé au milieu du cadran de votre compteur d'eau : il **passe du noir au blanc** afin de vous prévenir que de l'eau passe dans votre compteur.

**Pour tester vous-même votre installation :**

- **fermez tous vos robinets** (sans toucher à celui de l'alimentation générale au-dessus du compteur)
- **vérifiez la couleur du témoin de fuite** : si le témoin ne change pas de couleur, vous n'avez pas de fuite ; s'il passe du noir au blanc, cela indique que de l'eau s'écoule quelque part dans votre installation.

Les compteurs d'eau individuels ne sont relevés qu'une fois par an par la compagnie des eaux Veolia.



Article dédié : <http://edenssm.canalblog.com/archives/2016/02/04/33321317.html>

## 2. Ballon d'eau chaude

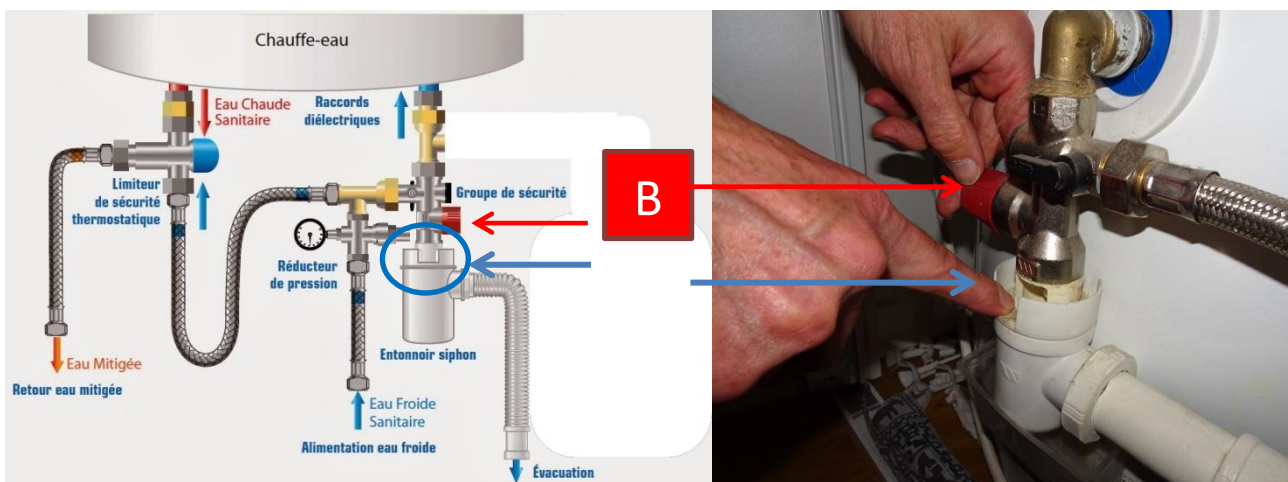


**Chaque mois, prenez 3 minutes** pour examiner et entretenir votre ballon d'eau chaude et avoir l'esprit tranquille :

- **vérifiez la forme du ballon** : pas de bosse, de déformation du « chapeau », de coulures ni de traces marron (signe de brûlure). Dans le cas contraire, il est urgent de changer le ballon avant qu'un sinistre ne survienne !
- **vérifiez l'étanchéité des joints et retirez le calcaire (avec une vieille brosse à dents et du vinaigre blanc)** : il se dépose régulièrement dans l'entonnoir du siphon [A] du groupe de sécurité (cf. visuel ci-dessous).
- **tournez la soupape rouge du groupe de sécurité [B]** (la plupart se remettent en place automatiquement) : cela élimine l'excès de pression du ballon d'eau chaude et évacue un reste de calcaire.



RDV sur notre chaîne YouTube « Résidence Eden Neuilly-sur-Marne » : une vidéo d'une minute vous montre comment s'y prendre !  
<https://www.youtube.com/watch?v=7Mj4kDHtUWg>



A priori, un ballon d'eau chaude chauffe la nuit, quand l'électricité coûte un peu moins cher. Quand il chauffe, et seulement pendant cette période, de l'eau s'échappe goutte à goutte dans l'entonnoir du groupe de sécurité.





Pour les ballons installés sur socle, **placez une baignoire vide sous le groupe de sécurité**, afin de protéger le parquet ou le revêtement de sol en cas de fuite d'eau.



**Un ballon a une durée de vie moyenne de 7 à 10 ans.** Dans la résidence, certains ont déjà été changés ; les plus anciens, installés en 2010, doivent donc être **changés d'ici 2020**. Un ballon peut être endommagé par la corrosion, le calcaire, ou le dysfonctionnement du groupe de sécurité, qui entraînent une surpression et des fuites importantes. Quand l'eau chaude ne coule plus ou qu'elle est froide et si vous avez entretenu votre groupe de sécurité, **c'est qu'il est temps de changer le ballon**.

Article dédié : <http://edensm.canalblog.com/archives/2017/02/25/34981253.html>

### 3. Cuisine



Ouvrez régulièrement les meubles bas concernés pour inspecter vos installations et d'éventuelles fuites. Vérifiez régulièrement l'état des **joints** de robinet, et que les **siphons** (évier, lave-linge, lave-vaisselle) ne soient pas bouchés.

RDV sur notre chaîne YouTube « Résidence Eden Neuilly-sur-Marne » : une vidéo d'une minute vous montre comment s'y prendre !

<https://www.youtube.com/watch?v=GoGNTd7tjgM>



YouTube

### 4. Toilettes

Vérifiez régulièrement l'état des **joints** de robinet (chasse d'eau et lave-mains) et siphons.



RDV sur notre chaîne YouTube « Résidence Eden Neuilly-sur-Marne » : une vidéo d'une minute vous montre comment s'y prendre !

[https://www.youtube.com/watch?v=xT6Pk\\_Y8fws](https://www.youtube.com/watch?v=xT6Pk_Y8fws)



YouTube

### 5. VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée)

Les **grilles d'entrée d'air [A]** (au-dessus des fenêtres), et les **bouches d'extraction VMC [B]** (dans la cuisine, salle de bain et les toilettes) de votre appartement **sont obligatoires et jouent un rôle indispensable** en assurant le renouvellement de l'air ambiant dans l'ensemble de l'immeuble.

A



B



Elles ne doivent **pas être obstruées** (ni à l'entrée d'air : par du scotch ou un rideau, par exemple – ni à la sortie d'air : par un meuble placé devant la bouche VMC, par exemple).



Elles sont à **nettoyer tous les 6 mois** ou dès qu'elles s'encrassent. Il est assez facile de les déclipser pour les nettoyer (avec un peu de liquide vaisselle) et repousser la poussière dans le tuyau d'évacuation.



RDV sur notre chaîne YouTube « Résidence Eden Neuilly-sur-Marne » : une vidéo d'une minute vous montre comment s'y prendre !

<https://www.youtube.com/channel/UCQv2Jhh10bhVog6qLRHl6Kw>

Article dédié : <http://edensm.canalblog.com/archives/2016/02/23/33416206.html>

L'utilisation de la bouche d'évacuation de la cuisine pour brancher une hotte est strictement interdit.



Une intervention de **maintenance** par un professionnel est également programmée par la copropriété tous les deux ans environ, afin de faire vérifier le bon fonctionnement de la VMC dans chaque appartement. **Il est obligatoire de rendre accessible son appartement lors de cette intervention.**

## 6. Portes

Il peut arriver que la porte de votre appartement coince : il y a des vis au niveau des gonds qui permettent de régler la hauteur, la verticalité.

Il est normal qu'un espace d'1 cm apparaisse sous les portes de vos appartements : cela favorise la circulation de l'air et contribue à réduire le phénomène d'aspiration.

## 7. Fenêtres

Elles doivent être manipulées avec **soin**. De temps en temps, un **graissage** du système de fermeture n'est pas superflu. Sinon, deux risques : fenêtre bloquée en position fermée, ou fenêtre qui ne ferme plus.

## 8. Sèche-serviettes

Le sèche-serviettes **sert exclusivement à sécher vos serviettes** de bain et/ou à réchauffer ponctuellement la salle de bain ; se référer au mode d'emploi du vôtre.



Par mesure de sécurité (et aussi d'économies), il ne doit **jamais être utilisé en continu**. Dans le cas contraire, le sèche-serviettes passe en surchauffe, ce qui entraîne dilatation, déformation, et **risque d'explosion et de dégâts importants**.



Vérifiez régulièrement l'état de votre sèche-serviettes : en cas de bosse, déformation ou coloration brunâtre (signe de brûlure), il est **urgent de remplacer votre sèche-serviettes avant qu'un sinistre ne survienne !**

## 9. Radiateurs

Vous avez un radiateur par chambre, un dans la cuisine, (parfois un dans le couloir) et deux dans le salon. Sélectionnez manuellement votre température de chauffage via l'indicateur **Conf** et le thermostat gradué de \* à 9 (la graduation est une température de confort qui dépend de la température extérieure) : un voyant rouge s'allume tant que cette température n'est pas atteinte (attendre quelques heures pour que la température se stabilise). Vous avez alors le choix de passer de **Conf** à **Éco** (en particulier la nuit ou lors d'une absence), ce qui aura pour effet de baisser la température de 3,5 °C. Évidemment, vous pouvez à tout moment tourner le bouton sur **Arrêt Chauffage**.

En principe, le système de programmation n'est pas connecté.



Certaines parties des radiateurs peuvent devenir très chaudes et provoquer des brûlures. En présence d'enfants et de personnes vulnérables, prêtez-y une attention particulière et, bien entendu, **ils ne doivent jamais être recouverts ni masqués** par des meubles ou rideaux !

## 10. Odeurs

En cas de remontées d'odeurs intempestives, recherchez les origines possibles, en particulier :

- la **ventilation**, à cause d'un mauvais fonctionnement de la VMC (grilles d'entrée d'air et/ou bouches VMC) ; cf. page 10 « VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) »
- un **siphon** contenant de l'eau stagnante : avant et après une absence prolongée ou lors d'un emménagement, pensez à faire couler de l'eau propre dans tous vos siphons (baignoire, lavabo, évier, lave-mains)
- un **tuyau d'évacuation** non raccordé (lave-vaisselle, lave-linge, etc.) : il faut fermer l'ouverture à l'aide d'un bouchon ou d'un chiffon.

## V. Règles de vie

### 1. Quiétude des voisins



Chacun est responsable des **bruits** inhérents à ses propres comportements et à ceux des personnes, animaux ou objets dont il est responsable, tels que les cris d'**animaux**, les bruits d'**outils**, d'appareils **électroménagers** ou de matériels **audiovisuels**. C'est vrai à toute heure de la journée : le volume autorisé est simplement plus important entre 7h et 22h, qu'**entre 22h et 7h**. Il n'est pas interdit de faire des **fêtes** même un peu bruyantes, pensez simplement à prévenir vos voisins. Prendre un petit verre en commun permet d'entretenir vos bonnes relations ou d'apaiser beaucoup de choses.

### 2. Propreté

Les **parties communes**, parkings, locaux poubelles, espaces verts, ne sont ni des dépotoirs ni des cendriers. Il est également **interdit de jeter** quoi que ce soit depuis les **balcons** ou les **fenêtres** : papiers, mégots, jouets, déchets, etc.

Les **parkings** ne doivent pas servir d'entrepôt. Ils sont vérifiés une fois par mois au moment de l'enlèvement des encombrants.

Les parties communes sont nettoyées une fois par semaine. Les moquettes sont lessivées une fois par an. Le parking est nettoyé une fois par an.

### 3. Sécurité



Vous ne donnerez les **codes qu'à des personnes de confiance**. Si l'on sonne à l'interphone, vous n'ouvrirez qu'à des personnes qui se présentent. En cas de doute, n'ouvrez jamais aux inconnus (c'est bien connu) !

Quand vous partez, **fermez vos volets** ! Cela vaut encore davantage pour le rez-de-chaussée que pour les étages.



Pensez à fermer ou refermer ou **fermer toutes les portes** après votre passage. **La nuit, fermez à clé** la porte de votre appartement.

Ne laissez **pas d'objets de valeur dans vos boîtes aux lettres**.

Ne laissez **rien dans les véhicules** garés au parking.



En cas de problème de sécurité (incendie, inondation), appelez les **pompiers au 18**. **L'évacuation se fait par les escaliers et la sortie (suivez les blocs secours) par les portes sur le boulevard**. Il y a des **extincteurs** au parking pour les problèmes liés

aux moteurs des véhicules, et un autre au local technique (accessible par les pompiers ainsi qu'EDF).

#### 4. Apparence de la façade

Elle ne peut pas être changée sans l'**accord de l'Assemblée Générale** des Copropriétaires. Les **balcons** ne doivent pas être masqués plus haut que la rambarde. Leur **nettoyage** doit se faire avec précaution afin de ne pas impacter les résidents des étages inférieurs. Les **pots de fleurs** doivent être posés vers l'intérieur des balcons. Le séchage de la **lessive** doit être fait avec mesure.

#### 5. Importantes précautions en cas d'absence



**Astuce** : en cas d'absence prolongée, **coupez l'eau de votre compteur** d'eau individuel (situé dans le couloir des parties communes à votre étage) en **tournant le robinet quart de tour rouge** (au-dessus de votre compteur d'eau) **à la perpendiculaire**.

Votre compteur se repère par le numéro de votre appartement, qui est écrit sur le tuyau PER **bleu**. Ce numéro d'appartement se compose du numéro de l'étage (rien pour ceux au RDC) et du numéro de porte (dans l'ordre de gauche à droite en sortant de l'ascenseur, soit de 01 à 05 au 2 bis, et de 01 à 08 au 2).



Exemples :

Si vous habitez au RDC, 1<sup>ère</sup> porte (appartement 001) : PER marqué 01.

Si vous habitez au 3<sup>ème</sup> étage, 2<sup>ème</sup> porte (appartement 305) : PER marqué 305.

En cas d'absence prolongée, faites couler de l'eau propre avant votre départ dans tous vos **siphons** (baignoire, lavabo, évier, lave-mains) pour limiter les odeurs d'eau stagnante.



**Astuce** : en cas d'absence prolongée, **coupez les disjoncteurs** de vos éclairages sur votre compteur : en cas de cambriolage, les intrus perdront du temps avant de se repérer.

#### 6. Parking

Les travaux de mécanique automobile sont interdits au parking. Il est également interdit de boxer (cloisonner) votre place de parking. Enfin, les parkings ne doivent pas servir d'entrepôt.

#### 7. Gaz, alcool

L'usage de réchaud ou de chauffage d'appoint à gaz ou alcool est dangereux, donc strictement interdit.

## VI. En cas de problème

Vous êtes propriétaire-habitant : **prévenez le Syndic ou le Conseil Syndical.**

Vous êtes locataire : **prévenez votre bailleur (propriétaire ou agence) ou le Conseil Syndical.**



Pensez à consulter le blog de la résidence : <http://edensm.canalblog.com>

et sa chaîne YouTube « [Résidence Eden Neuilly-sur-Marne](#) » à l'adresse :

<https://www.youtube.com/channel/UCQv2Jhh10bhVog6qLRHI6Kw/videos>

## VII. Index

### A

**Assemblée Générale** : 5, 12

### B

**badge** : 5

**ballon d'eau chaude** : 8, 9

**boîte aux lettres** : 4, 5, 11

### C

**chauffage** : 10, 12

**clé** : 4, 5, 11

**code** : 11

**Conseil Syndical** : 4, 5, 13

### F

**fuite d'eau** : 7, 8, 9

### G

**groupe de sécurité** : 8, 9

### I

**interdit** : 10, 11, 12

**interphone** : 5, 11

### J

**joint** : 7, 8, 9

### P

**parking** : 5, 6, 11, 12

**poubelles** : 5, 6, 11

### S-T

**Syndic, Transim** : 4, 5, 13

**sécurité** : 8, 9, 10, 11

### V

**vérification** : 7, 8, 9, 10, 11

**VMC** : 9, 10, 11



Ce guide doit rester à portée de main, mais ne pas être diffusé hors de la résidence.